



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 16 DECEMBRE 2025

L'an deux mil vingt cinq, le 16 Décembre à 20 Heures 00, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Pierrette LUCHE, Maire.

Membres présents : Pierrette LUCHE, Christine SAINT-LOUBERT, Cécile ODORICO, Monique MENDEZ, Béatrice FERRERE, Rémy CABAN, Franck LAPEYRERE.

Absents : Messieurs Alain DUBOIS et Alain LAUZIERE

Secrétaire de séance : Monsieur Rémy CABAN

Approbation du compte-rendu de la séance 25 Novembre 2025

Après lecture, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

DEBAT DU PADD (Projet d'aménagement et de développement durables du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) :

Julia GENCE du service Urbanisme du Grand Auch Cœur de Gascogne a présenté ce jour le PADD : Orientations Générales du PLUi.

Le Conseil municipal a débattu du PADD de la façon suivante :

Contexte Général :

Par délibération du 26 Septembre 2024, la Communauté d'Agglomération du Grand Auch Cœur de Gascogne a engagé l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi), document stratégique qui fixera, à l'horizon 2040, les orientations d'aménagement et de développement du territoire pour les prochaines années.

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal vise à doter l'agglomération d'un cadre cohérent et durable, en cohérence avec la loi Climat et Résilience et le SCoT de Gascogne.

Sa pièce maîtresse, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), exprime le projet politique du territoire et définit les orientations générales, notamment en matière de sobriété foncière, de logements et d'emplois.

Les fondements et axes stratégiques du PADD :

Le Projet d'Aménagement de Développement Durables s'appuie sur cinq fondements qui définissent la philosophie d'aménagement du Grand Auch Cœur de Gascogne : affirmer le rôle de centralité régionale du territoire, organiser les complémentarités intercommunales, soutenir une croissance maîtrisée, améliorer le cadre de vie et renforcer la cohésion territoriale, et impulser les transitions écologiques, énergétiques et sociétales.

.../...

Mairie de Castin

Rue de la Mairie 32810 CASTIN

Tél : 05 62 05 76 04

Mail : mairie.castin@gmail.com

Site internet : www.castin.fr



Sur cette base, les orientations du PADD se déclinent en quatre axes complémentaires :

- **Renforcer la cohésion territoriale,**
- **Assurer la transition énergétique et environnementale,**
- **Conforter l'attractivité et le rayonnement du territoire,**
- **Et améliorer la qualité de vie et la vitalité des communes.**

Débat au sein du Conseil municipal

Conformément à l'article L. 153-12 DU Code de l'urbanisme, un débat sur les orientations générales du PADD a eu lieu le 25 novembre 2025 au sein du Conseil communautaire du Grand Auch Cœur de Gascogne.

Ce débat ne donne pas lieu à un vote formel mais constitue une étape démocratique essentielle permettant aux élus communautaires d'échanger sur les grandes lignes du projet de territoire.

Maintenant, c'est au sein des conseils municipaux des communes membres de l'agglomération que ce débat doit se tenir.

Ainsi, le Conseil municipal a débattu du PADD Le 16 Décembre 2025.

Le Conseil Municipal souhaite mettre l'accent dans le cadre de ce PADD sur le fait que si le développement d'une commune comme Castin passe par une offre de logements supplémentaires, cependant il ne peut dépendre, uniquement, de cela. Le Conseil Municipal lutte depuis son élection contre l'effet « village dortoir » et souhaite que cette notion perdure.

Le Conseil municipal espère une diversification des projets notamment en faveur des jeunes ménages et pas uniquement les personnes de plus 60 ans.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

- . Point sur les manifestations de fin d'année
- . Point sur les projets voiries.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 21 heures 50.